



L'an deux mil vingt-deux et le vingt-un juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 13 juin 2022

Etaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Murielle RIGAUD, Corentin JEGUN et Christian TOLLIS.

Etaient excusés : Pauline ICART-FABIOL

ORDRE DU JOUR :

- Publication des actes de la commune
- Travaux sur la commune : mur de soutènement et allées du cimetière
- Préparatifs de la fête du village
- Permanences communales pendant l'été
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (11 mai 2022). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Nathalie HARDUYA est désignée secrétaire de séance.

1. Publication des actes de la commune

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, complétée du décret n° 2021-1311, modifie en profondeur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités. Toutes les intercommunalités et groupements seront concernés à compter du 1er juillet 2022.

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés, les actes pourront être soit affichés, soit publiés sur papier, soit publiés sous forme électronique, sur décision du conseil municipal ou du comité syndical.

À défaut de délibération avant le 1er juillet, la publication sous forme électronique sera applicable. Mais ces modalités pourront être modifiées « à tout moment » par une nouvelle délibération.

Pour toutes les communes et les syndicats, l'affichage des actes sera autorisé, en cas d'urgence.

Le maire signale au conseil municipal que le site de la mairie doit être révisé (le webmaster y travaille) mais n'est pas encore prêt pour accueillir les actes dématérialisés. Il propose au conseil municipal de garder l'affichage et la publication « papier » jusqu'à ce que le site Internet soit opérationnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la proposition du maire et de publier soit par affichage soit sur papier les actes administratifs de la mairie en attendant leur dématérialisation.

2. Travaux sur la commune : mur de soutènement et allées du cimetière

Le Maire fait le point sur les deux dossiers de travaux de la commune :

- Le premier concerne les allées du cimetière
- Le second porte sur le mur de soutènement

Pour le second, avant de lancer le marché, le maire attend la réponse du département. Le Président, Philippe DUPOUY, s'est engagé à lui rendre réponse. En effet la participation du département est prévue dans le plan de financement mais surtout elle est importante pour ce dossier pour éviter qu'il ne soit trop déséquilibré (part de la commune trop importante. Toutefois, malgré un appel téléphonique dans la journée, le maire n'avait toujours pas reçu de confirmation de la part du président.

Pour le premier point, l'adjoint chargé des travaux, Christian TOLLIS, est en liaison avec le chef des travaux d'ACCHINI. Le maire lui donne la parole. Les travaux doivent débuter le mercredi 22 juin 2022 au matin. Il faudra toutefois que le chantier cesse à 10h30 car Josyane et sa sœur Christine enterrent leur père Eloi BONNET. Christian TOLLIS l'a signifié à la société ACCHINI.

En parlant de travaux, Nathalie HARDUYA relate sa mésaventure sur le chemin de Laounou. Elle s'est garé en voiture rapidement pour laisser passer un tracteur avec un engin agricole (épandeur d'engrais) hors norme). Ce dernier a éraflé un mur et à l'opposé a couché des arbustes. Il a même touché la roue arrière de la voiture de Nathalie. La propriétaire du champ suivait ce tracteur Nathalie s'est mise en colère car cette rue n'est pas faite pour ces engins hors normes et il convient de passer par le bas (chemin de Bernichou puis RD 946). Il faut noter aussi que cet agriculteur peut être à l'origine du pont effondré sur le chemin de Limaris. Il faudra lui signifier que les rues et routes de Saint-Mont ne peuvent supporter le poids de certains engins.

3. Préparatifs de la fête du village

Il s'agit de faire le point sur les derniers jours de préparatifs de la fête locale (mercredi, jeudi et vendredi). Le maire s'excuse des nombreuses réunions qui se sont ajoutées sur son agenda (Gers numérique, CDAC, CT de la CCAA etc ...). Il sera là vendredi après-midi. Il passe la parole à Corentin JEGUN pour un dernier point sur les préparatifs. Corentin signale que les guirlandes sont en place grâce à des bénévoles qui sont venus comme prévu. Les préparatifs se poursuivent avec des corvées pour le jeudi et d'autres pour le vendredi. Le début des festivités sera le vendredi soir avec le match sur grand écran de la finale du Top 14. Le samedi, après le concours de pêche, il y aura la mise en place de la bodéga. Le maire en profite aussi pour rappeler les corvées de nettoyage du samedi matin et du dimanche matin. L'agent communal, Sydney, reprendra son service le lundi matin et il pourra aider à la mise en place des tables pour le repas de la fête. Un point est aussi évoqué sur la mise en place de la sono à l'église. Mais le délai est trop court et il conviendra de le faire ultérieurement.

4. Permanences communales de l'été 2022

Le 11 juillet 2022, le maire quittera le territoire et il convient de planifier le fonctionnement de la mairie.

Il faut lister les permanences des mardi, jeudi et vendredi après-midi ainsi que du samedi matin. Pour cela les adjoints doivent se positionner du 11 juillet au 28 août 2002.

Il y a plusieurs points :

- **Permanence administrative**
- **Permanence sécurité (réception des messages de la Préfecture et message aux saint-montais)**
- **Permanence entretien du village (propreté, arrosage des fleurs etc ...)**

Le tableau est rempli pour ces sept semaines d'été avec en préalable la permanence administrative

Administratif	du 11/07 au 16/07	du 18/07 au 23/07	du 25/07 au 30/07	du 01/08 au 06/08	du 08/08 au 14/08	du 15/08 au 21/08	du 22/08 au 28/08
Mardi	Christian	Christian	Christian	Christian	Christian	Christian	Christian
Jeudi	Murielle	Murielle	Murielle	Murielle	Murielle	Murielle	Nathalie
Vendredi	X	X	X	X	Christine	X	X
Samedi	Elus	Elus	Elus	Elus	Elus	Elus	Elus

En gris, les deux semaines où la secrétaire a posé ses congés d'été.

Puis est abordée la permanence pour l'entretien du village :

- Sydney posera deux semaines de congé (à déterminer)
- Franck ne prend pas de congé en été
- Anne-Marie pose généralement trois semaines de congé.

Dans tous les cas, il y aura un agent pour l'arrosage des fleurs et l'urgence de nettoyage.

Enfin pour la sécurité, comme le maire ne répondra pas à l'appel de la Préfecture, le message sera transmis à Christine BOUEILH, et sui cette dernière ne répond pas à Christian TOLLIS. Les messages seront transmis au saint-montais pas sms. Le maire montrera aux deux intéressés comment faire.

5. Point sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

La parole est donnée à Murielle RIGAUD. Le maire lui transmet les documents relevés sur Hélios. Il y a 111.757,07 € en trésorerie.

Puis Murielle commente les tableaux de fonctionnement et d'investissement. L'investissement ne connaît qu'une dépense : celle de la sonorisation de l'église. Pour le fonctionnement, il faudra vérifier les crédits alloués aux charges de personnel puisque plus de 50% ont été consommés.

b) Environnement : Embellissement et Protection et cadre de vie :

Présidente Coralie CANTAU

Les fleurs ont été plantées. Il convient de voir pour leur entretien et l'arrosage. Il faut impérativement créer une commission. Coralie propose de refaire le point sur une journée nettoyage en septembre.

c) Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

La sécurité a été évoquée avec ces engins agricoles qui ne respectent pas la capacité de nos routes ou de nos ponts. Il conviendra de mieux alerter nos amis agriculteurs pour éviter que notre tissu routier ne se dégrade trop vite et que les riverains subissent des dégâts à cause de la circulation de ces engins.

Une journée sur le plan communal de sauvegarde a lieu à Beau marchés le jeudi 7 juillet 2022 au matin. Elle est organisée par la sous-préfecture. Christine BOUEILH s'y rendre.

d) Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Sydney a eu le Covid. Son isolement dure 10 jours. Il reprendra le lundi de la fête et pourra aider à la mise en place du repas champêtre.

Est abordé le sujet sur les congés. Murielle a préparé un tableau pour les droits à congés de nos quatre agents. Il s'agit de leur donner par an 5 fois leurs journées travaillées, rajouter un jour pour congés fractionnés et un autre jour pour congés pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre (c'est le cas de Franck). L'ensemble doit être proratisé au nombre de mois travaillés dans l'année (11 mois pour Méryl, 10 mois pour Sydney) et il conviendra d'étudier pour ces deux derniers leurs droits à congé quand ils les poseront.

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur le poste de secrétaire de Mairie

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi de secrétaire de mairie, avec une durée hebdomadaire de travail de 16 heures à pourvoir par un fonctionnaire titulaire du grade ou cadre d'emplois d'adjoints administratifs, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par délibération n°2020-20 du 17 juin 2020.

Compte tenu de la vacance d'emploi déclarée le 30 décembre 2021 et validée le 3 janvier 2022 n°032211200504616, il demande à l'assemblée, de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée.

Méryl LOUIT a été recruté pour une durée de travail hebdomadaire de 16 heures par la délibération n° 2022-001 du 19 janvier 2022. Son contrat doit prendre fin le 18/07/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'autoriser l'autorité territoriale :

- **à renouveler le contrat à durée déterminée** pour une durée de UN an, à compter de la fin du précédent contrat, (18 juillet 2022), faute de pourvoir l'emploi ci-dessus par un fonctionnaire, compte tenu de la vacance du poste, conformément aux dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 sus citée, sous réserve que l'autorité territoriale procède aux vérifications ci-après : les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, doivent être comptabilisés comme suit :
 - tous les contrats conclus avec la collectivité contractante, sur la base des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53
 - les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service remplacement), auprès de la collectivité contractante. sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.
 - Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6ans.
- **à fixer la rémunération de l'agent**, sachant qu'il devra posséder un diplôme de niveau 4 et des compétences permettant d'assurer le secrétariat de mairie, sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif afin de permettre à l'autorité territoriale d'adapter la rémunération aux qualifications et expériences de l'agent recruté. Le RIFSEEP lui sera appliqué.

e) Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Franck travaille sur les dépôts de containers. Il est proposé de faire ce système (planche de coffrage sur structure métallique) pour Tombille, Boutillet... Le maire le propose aussi pour la route de Corneillan.

Le terrain de pétanque est commencé. Corentin reprendra les travaux fin août avec son père pour le finaliser.

Enfin, le silo est toujours en cours de réaménagement. Un portail va être positionné sur le terrain du bas pour permettre le stockage de matériels et matériaux.

f) Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie évoque le chemin de randonnée. Il est impeccable. Il convient de faucher une dernière partie au niveau du terrain de Geneviève BEAUVILLE mai sinon le travail effectué est excellent. La descente dans le bois est sécurisée grâce au travail de nos agents. Donc, le chemin est prêt pour la randonnée du lundi matin de la fête.

Nathalie évoque ensuite les journées du patrimoine. Il convient de réunir la commission TOURISME de la municipalité et la commission CULTURE du Foyer Rural pour évoquer le contenu de ces journées. La date du mardi 5 juillet 2022, à 21h00 est retenue.

6. Questions diverses

a) Conseil d'école du RPI

Le maire évoque le conseil d'école du RPI Saint-Mont / Saint-Germé qui devait avoir lieu le lundi 20 juin 2022 et qui a été déplacé sans raison apparente au Jeudi 23 juin 2022, ce qui a compliqué la présence des élus de la CCAA. Matthieu PLOUVIER y sera pour représenter la mairie de Saint-Mont. Un problème de restauration sera évoqué mais il relève de la compétence

du collège (portions trop réduites). Des problèmes matériels sont évoqués pour l'école de Saint-Germé : système de ventilation à double flux. Le maire avait prévu que cela arriverait puisqu'il avait signifié son opposition il y a dix ans à ce projet de sanitaires.

b) C.C.A.A.

Le conseil communautaire aura lieu le 4 juillet 2022 à Verlus. Il s'agira d'arrêter à nouveau un nouveau plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le maire relate le conseil communautaire qui s'est tenu à Sabazan le 16 mai 2022. Il passe en revue l'ordre du jour :

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : présenté par un intervenant

- Présentation du diagnostic
 - Puis avec vote électronique (utilisation de boitiers)
 - 1) Urbanisme :
- Bilan de la consultation
- Poursuite de la procédure

- 2) Personnel :
 - Election professionnelles 2022 :
 - Création et composition d'un Comité Social Territorial (CST) local
 - Création d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail
 - Opérations électorales : autorisation d'ester en justice
 - Modification du tableau des emplois : créations emplois d'auxiliaire de puériculture et d'agent de restauration

- 3) Voirie:
 - Sous-traitance réaménagement de la rue Saint Saturnin à Aignan
 - Demande de subvention : commune de Pouydraguin protection chemin de Lacaze

- 4) Ecole, Enfance, Jeunesse :
 - Renouvellement de la convention pour « Accueil Jeunes » avec l'association Pierre et Terre

- 5) Administration générale :
 - Avenant au contrat de couverture des risques statutaires des agents CNRACL

- 6) Finances :
 - Décision modificative : vote de crédits supplémentaires

c) Informations diverses

Samedi 18 juin 2022, l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont a été dissoute.

Franck souhaite une lame à broyer à adapter sur la débroussailleuse pour certaines ronces. L'achat sera effectué.

La séance est levée à 22 heures et 30 minutes.